

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Objet de la Délibération
n°2023-082

Date de la convocation et d'affichage : 30 juin 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- **BIBLIOTHEQUE** : Nouveaux horaires à compter du 1^{er} septembre 2023 :

La bibliothèque sera ouverte tous les jours sauf le lundi.

Après concertation avec les bénévoles, les horaires seront les mêmes toute l'année (plus de différence entre les périodes scolaires et hors scolaires et elle sera fermée uniquement la semaine entre Noël et le nouvel an). Ils seront les suivants :

- le mardi de 16h30 à 18h
- le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h
- le Jeudi de 16h30 à 18h
- le Vendredi de 10h à 12h
- le Samedi de 10h à 12h

Le nombre total d'heures correspond à celui préconisé par la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles) à savoir 12 heures par semaine.

Quentin BANNIER sera recruté à compter du 1^{er} septembre 2023 en service civique (24h par semaine) pour une durée de 8 mois.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la mise en application des nouveaux horaires et du recrutement de M. BANNIER, en service civique (24 h par semaine pour une durée de 8 mois) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre HERVÉ



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

